

Paris, le 4 mai 2022

**Assemblée générale ordinaire du mercredi 25 mai 2022**  
**Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires**

L'assemblée générale de la Compagnie Lebon se déroulera mercredi 25 mai 2022 à 9 h 30 à l'Auditorium du centre de conférences et de réception situé 21-25 rue Balzac à Paris 8<sup>e</sup>.

L'ensemble des résolutions proposées au vote et les modalités de participation sont présentées dans l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires portant le n° 47 publié le 20 avril 2022 et dans la lettre de convocation adressée aux actionnaires.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, les actionnaires pourront consulter sur le site internet de la société l'ensemble des documents préparatoires à cette Assemblée.

Dans le contexte sanitaire actuel, les modalités de participation et de tenue de l'assemblée générale sont susceptibles d'être modifiées afin de se conformer aux dispositions et réglementations en vigueur le jour de l'assemblée générale.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site internet de la Société qui pourrait être mis à jour pour préciser, le cas échéant, les modalités définitives de participation à cette assemblée générale qui pourrait évoluer en fonction de la situation sanitaire et des mesures juridiques qui interviendraient postérieurement à la parution du présent avis.